

COMITE DE DIRECTION

Décisions du Conseil Intercommunal de l'ASIYE

Séance du 8 mai 2025 – Présidence de M. Yvan Débieux

Le Comité de direction porte à la connaissance des électeurs et électrices que le Conseil intercommunal a :

1. Adopté l'ordre du jour de la séance.
2. Validé les PV :
 - a. du C.I. du 30 octobre 2024
 - b. du C.I. extraordinaire du 30 janvier 2025
3. Entendu les communications du Président du Conseil intercommunal.
4. Elu Mme Nathalie SANSONNENS, Municipale de Molondin, membre du Comité de direction de l'ASIYE ;

Assermenté, par la voix de son Président :

- Mme Nathalie SANSONNENS, Municipale à Molondin, membre du Comité de direction de l'ASIYE ;
 - Mme Mila DHAISNE, domiciliée à Molondin, déléguée suppléante du Conseil intercommunal de l'ASIYE (délégation fixe) ;
 - M. Norbert SAUSER, domiciliée à Cronay, délégué suppléante du Conseil intercommunal de l'ASIYE (délégation fixe) ;
5. Entendu le rapport du Président du Comité de direction.
 6. Entendu le rapport de la Présidente du Conseil d'Etablissement.
 7. Accepté le préavis 2025/01 : Comptes 2024.
 8. Reconduit M. Yvan DEBIEUX, domicilié à Pomy, en qualité de Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30.06.2026.
 9. Reconduit M. Fabrice TANNER, domicilié à Cronay, en qualité de Vice-Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30.06.2026.
 10. Elu Mme Denise BROOKS, de Rovray, en qualité de scrutatrice du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2026.

Elu Mme Peri HANDSCHIN, de Villars-Epeney, en qualité de scrutatrice du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2026.

Elu Mme Françoise CASTELIER, de Cronay, en qualité de scrutatrice suppléante du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2026.

Elu M. Mathieu RICHARD, de Rovray, en qualité de scrutateur suppléant du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2026.

11. Elu, pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026 :
 - en qualité de membres de la Commission de gestion : Mme Delphine PASCHE, de Démoret, Présidente, Mmes et MM Antoine HALDEMANN de Chêne-Pâquier, Jérémie CARTIER de Cuarny, Sandra DUCHAMPS de Pomy, Sylvain HOCHSTRASSER, d'Yvonand et Mme Françoise CASTELIER de Cronay;

- en qualité de membres suppléants de la Commission de gestion : M. Jérôme GOTTRAUX, de Chavannes-le-Chêne, et Mme Peri HANDSCHIN, de Villars-Epeney.

M. Mathieu RICHARD, de Rovray, et la commune de Molondin, sont réputés sortants.

12. Entendu une information donnée par le Président et la Vice-Présidente du C.D. de l'ASIYE concernant les constructions.
13. Entendu une information de M. le délégué Philippe MOSER concernant le prochain achat de la parcelle agricole destinée à recevoir le futur centre sportif.

Conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum en matière intercommunale, le préavis 2024/01, figurant sous point 7 ci-dessus, ne peut pas faire l'objet d'une demande de référendum (art. 107, chif.2, lettre e).

Aucun autre point à l'O.J. de cette séance n'est soumis à référendum.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



M. SCHNORF

La Secrétaire :



S. CHAPIUS

Yvonand, le 12 mai/SCH